

ÉVALUATION PRATIQUE FORMATEUR (moniteur-instructeur) CLASSE 6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Conseiller-évaluate Bloc de formation :		
Bloc de formation :		
Bloc de formation :		
0-2 Insatisfaisant	3 Satisfaisant	4-5 Très satisfaisant
ТОТ	TAL: /	55
	Insatisfaisant	Insatisfaisant Satisfaisant



2. COMMUNICATION

ÉLÉMENTS OBSERVABLES	0-1 Insatisfaisant	2 Satisfaisant	3 Très satisfaisant
Favorise les interactions et la participation des élèves (dynamique de groupe)			
S'exprime de façon claire et précise (intonation, débit, termes appropriés)			
Établit un contact visuel avec les élèves			
Réussit à capter l'attention des élèves			
Fait preuve d'enthousiasme pour les contenus enseignés			
S'assure d'être compris			
Donne des rétroactions constructives			
TOTAL DE CHAQUE COLONNE			

Commentaires:



3. ÉTHIQUE DE TRAVAIL

3. ETTIIQUE DE TIUTVIIIE		_	_
ÉLÉMENTS OBSERVABLES	0-1 Insatisfaisant	2 Satisfaisant	3 Très satisfaisant
Respecte l'horaire de l'école (ponctualité, respect de la durée des pauses)			
Accueille le groupe de façon cordiale			
Possède le matériel nécessaire à la formation			
Fait signer le registre des présences			
Porte une tenue vestimentaire appropriée (tenue convenable, équipement de protection)			
S'assure de la sécurité des élèves			
S'assure de l'exactitude des informations données aux élèves			
Agit avec professionnalisme (discrétion, discipline)			
TOTAL DE CHAQUE COLONNE			

Commentaires :

TOTAL:

/24



CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

	0/N
uation	
collabore	
ser de collaborer	
	/55
	/21
	/24
	/100
Date	
s <i>Exigences</i> relatives à l'obtent	es renseignements me concern tion et au maintien du statut o
	e à transmettre à l'AQTr tous le

en tout temps aux Exigences détaillées qui lui sont applicables. Il doit, en outre, réussir l'évaluation périodique qui a lieu tous les deux ans ou se soumettre, le cas échéant, à tout autre dispositif d'évaluation approuvé par la Société. L'évaluation est établie par l'organisme agréé et elle est administrée par la personne qu'il désigne. Si des raisons le justifient, l'organisme peut exiger que le formateur se soumette à l'évaluation plus fréquemment.

¹ Exigences détaillées, 3 février 2014.